



Compte-rendu de la réunion du mardi 04 août 2020

M. le Maire Emile OLIGER et quelques conseillers municipaux se sont réunis le Mardi 4 août 2020 à 18h00 dans la salle du Conseil en Mairie.

Présents :

M. Emile OLIGER, Maire ;
Mme Christiane FABING, Première Adjointe ;
MM. Bertrand GUILLEVIN, Alexandre KIRSCH et Antoine BERND, Conseillers municipaux ;
M. Anthony HENNER, secrétaire de Mairie.

Invité : M. David SUCK, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental, Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les participants, remercie Monsieur SUCK d'avoir répondu favorablement à notre invitation, le félicite pour sa récente élection et lui présente les membres présents. Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle remercie Monsieur le Maire pour l'accueil, salue les membres du Conseil ainsi que la présence du secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire expose les différents projets souhaités et travaux à réaliser.

1. Centre-bourg – Sécurisation Horn

Monsieur le Maire rappelle l'urgente nécessité de sécuriser l'aire de jeux jouxtant les bras de la rivière Horn afin d'éviter tout accident voir risque éventuel de noyade des usagers. La Commune a investi à sa seule charge dans un grillage soudé sans aucune subvention. La Commune peut-elle solliciter la Communauté de Communes du Pays de Bitche, le Conseil Départemental ou les deux pour lui prêter assistance ?

Monsieur SUCK rappelle qu'en tant que Commune de moins de 2000 habitants, Waldhouse peut solliciter trois demandes de subventions au Conseil Départemental pour la durée du présent mandat dans le cadre du programme **Moselle Ambitions** (anciennement AMITER). En raison de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19 les dossiers peuvent être encore déposés cette année en fonction des besoins. Dans l'éventuel retour à la norme toute demande devra être effectuée au plus tard avant le 1er septembre de l'année en cours, afin de permettre à la Commission Départementale d'étudier et de répondre aux mieux aux attentes de chacun des pétitionnaires.

Ces trois dossiers peuvent être subventionnés jusqu'à cinquante pourcents. (50 %) La grande majorité des demandes sont cependant subventionnées entre dix (10) et trente (30), en fonction de la nature du dossier, de la fiscalité et du taux d'endettement par habitant de la Commune, ainsi que du nombre de projets sollicités.

Concernant les cours d'eau, Monsieur SUCK précise qu'il faut étudier cela avec précision. A savoir quels cours d'eau seraient concernés ainsi que la nature des travaux à effectuer.

La rivière originelle de la Horn est en train de s'assécher, un des deux bras qui alimentait le moulin également. Qu'en est-il de GEMAPI ? Où commencent les compétences de la Communauté des Communes, celles de la Commune ?

Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, une meilleure répartition sera débattue au Conseil Communautaire quant aux travaux en régie de façon à ce que ces derniers soient effectués soit en régie, soit par des entreprises. Si des communes font appel à leurs ouvriers municipaux en régie il serait normal qu'elles soient remboursées par la Communauté de Communes pour les travaux qui relèvent de sa compétence. Ces travaux doivent correctement calibrés et effectués de manière régulière, car la nature sait se réguler d'elle-même. « Charge à nous de l'aider à surmonter les affres de l'Humanité. »

2. Aménagement Voirie et réduction de vitesse dans le village

Une prise de contact avec MATEC sera faite afin de discuter de notre projet de mise en sécurité de la Horn ainsi qu'une éventuelle mise en place d'un feu pédagogique ainsi que l'U.T.R. Il nous faut réfléchir à la solution la plus adéquate et solliciter également le Conseil Municipal voisin de Walschbronn car la Rue du Stade / Rue Principale n'est pas que du seul ressort de Waldhouse.

Une demande sera faite auprès de l'U.T.R. afin de matérialiser un passage piéton au niveau de la sortie de l'Usine Conrad vers Bousseviller voire aménager un ilot central afin de resserrer les couloirs de la chaussée et donc la vitesse. (Amissur, marché à tranches sur deux ans par exemple pour une meilleure optimisation des aides et une meilleure trésorerie.) Le programme d'Aide nommé **AMISSUR** (AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES A LA SECURITE DES USAGERS DE LA ROUTE) est un dispositif du Département de la Moselle dédié au financement des opérations de sécurisation des voiries. Il est alimenté par la dotation issue du produit des Amendes de Police partagée entre les départements, proportionnellement au nombre de contraventions liées à la Police de la Circulation dressées sur leur territoire au cours de l'année précédant l'année de répartition entre les bénéficiaires.

Ce dispositif annuel serait subventionnable à hauteur de trente pourcents (30%) pour des opérations de sécurisation (plateau surélevé afin de ralentir la vitesse dans le village, sécurité de l'espace routier des usagers, création de piste cyclable ou chemin piétonnier en site propre par exemple.) La demande doit être soumise au plus tard au 31 janvier de l'année N.

3. Répartition de la Compensation d'attribution par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Monsieur le Maire exprime son mécontentement quant à la répartition de la Compensation d'attribution aux communes. Certaines communes ont perdu des entreprises et obtiennent cependant une compensation d'attribution plus conséquente.

Ne faudrait-il pas mieux que la Communauté des Communes du Pays de Bitche ait une vraie politique d'investissement dans les communes au lieu d'une équation inexacte entre les communes qui la composent ? La Communauté des Communes doit investir avec et auprès des communes, en particulier des petits villages, si l'on souhaite rester attractif et favoriser l'installation de nouveaux ménages. Une meilleure répartition des richesses économiques garantie et équitable doit être trouvée dans l'intérêt de tous. Le sujet sera à débattre en commission des finances.

4. Réfection des toitures de bâtiments communaux.

Sur présentation de devis informatifs un projet de réfection va être présenté par la Commune avec un plan de financement pour l'obtention d'une subvention D.E.T.R. auprès du représentant de l'Etat afin de lancer les travaux encore cette année avant l'hiver.

Une valorisation des combles serait envisageable (réalisation d'un studio d'habitation). Une demande sera envoyée à Monsieur DROSS, de la Communauté des Communes afin de savoir si la chose est réalisable, si la Commune pourra bénéficier de la campagne d'isolation des combles des bâtiments communaux. Peut-on bénéficier de matériaux bio-sourcés ? Ces combles peuvent-ils être utilisables ? Cela s'inscrirait également dans le cadre de la D.E.T.R. et au besoin, le Département pourrait compléter par le biais de Moselle Ambition.

(Un programme de Panneaux Photovoltaïques est-il possible ?)

5. Implantation d'éoliennes.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a retenu des zones dédiées à l'implantation d'éoliennes, dont la Commune de Waldhouse fait partie. Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération n°2018-05-23-2 relative au transfert de compétences « Plan Climat Air Energie » et « Energie Eolienne » précise la position de la Commune, qui refusait un tel transfert et souhaitait préserver l'intégralité de son patrimoine forestier.

La position de Monsieur David SUCK en qualité de Président de la Communauté des Communes est claire : « Les éoliennes seront placées dans le territoire sur les communes qui en veulent. » La Communauté des Communes sera au côté des communes qui n'en veulent pas et soutiendra leur choix. Il faudrait cependant que les terrains sur lesquels seraient implantées ces éoliennes, appartiennent à la collectivité de façon à ce que les retombées économiques puissent profiter à tout le monde.

Vu la présence de nombreux cours d'eau n'est-il pas envisageable d'installer des éoliennes hydrauliques ?

6. Points Divers : Encombrants, Sydeme, Tv cristal

Quelques sujets divers ont été abordés et seront débattus ultérieurement en assemblée.

- Ne serait-il pas possible de remettre un système de ramassage des objets encombrants pour les personnes seules ou âgées de la commune ? Le nettoyage des avaloirs ne peut-il pas être repris en régie et être effectué par l'ouvrier communal comme par le passé ? La Commune ne peut-elle pas être rémunérée sur des petits services de proximité ?
- Quid du Sydème et de son système ? Le système actuel de ramassage des OM pose toujours les mêmes questions. Mais une taxe incitative à la levée ne serait – elle pas plus juste que la taxe actuelle au mètre carré ?
- Mosaik / Télé Cristal. Depuis la fusion des deux canaux, le Pays de Bitche fait figure de parent pauvre et tend de plus en plus à être oublié. Compte tenu des sommes versées pour la diffusion de cette chaîne, il faudrait également revoir les conditions et les obligations attendues en retour.

Après un dernier tour de table, Monsieur le Maire remercie Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle d'avoir répondu favorablement à son invitation, d'avoir fait le déplacement en Mairie ainsi que pour les réponses proposées aux différents thèmes abordés. D'autres réunions de travail seront programmées par la suite.